Lilian Schaeffer & Kenzo Branco Lopes

Pierfrancesco Maran

Président de la Commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire (ENVI) - S&D

Lorsque je siégeais au conseil municipal de Milan entre 2006 et 2024, j'étais assesseur à l'Urbanisme, au Vert et à l'Agriculture. Avec cette expérience, j'ai pu percevoir l'importance des pouvoirs publics responsables dans la mise en œuvre des politiques publiques climatiques. Devenu adjoint chargé du logement et de la planification des quartiers, j'ai compris que l'application des politiques environnementales devait également comporter un volet social cohérent notamment en vue d'endiguer la précarité énergétique dont sont victimes les ménages plus modestes. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de m'engager au niveau européen en rejoignant le groupe des Socialistes et Démocrates (S&D) au Parlement européen en 2024. Élu à la présidence de la Commission ENVI, je veillerai à ce que les discussions s'articulent autour des priorités pour l'Europe : une ambition climatique aussi réaliste que audacieuse avec un volet social cohérent.

I La révision du règlement vise à affirmer notre ambition climatique dans un climat de contrainte énergétique et politique

Il est désormais impossible de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C[1]. Des décennies d'inertie en sont responsables. Le respect des objectifs du Pacte Vert de 2019 doit alors devenir une priorité absolue pour l'Union européenne.

Puis, les tensions géopolitiques autour de l'Ukraine et de l'Iran ont provoqué une hausse du prix des importations fossiles de 23 milliards d'euros en 2026[2]. La sortie de la dépendance aux énergies fossiles est alors devenue une voie miraculeusement souhaitable pour atteindre l'indépendance énergétique. Je pense alors que la sécurité énergétique est indissociable de notre politique climatique. Dans ce cadre, je suis satisfait que la proposition de la Commission ne contourne pas la nécessité d'avoir une réponse ferme, coordonnée avec tous les acteurs européens, fondée sur des exigences solides mais réalistes quant à la sortie des énergies fossiles sur le long terme.

Enfin, m'exprimant en tant qu'ancien conseiller municipal, je souligne l'importance de se rappeler que derrière ces mesures, ces chiffres et ces idées, il y a des citoyens qui subissent les effets dramatiques d'une inaction climatique et d'une instabilité d'approvisionnement énergétique. Inégalitairement. Les 0,1% les plus riches (8 millions de personnes) émettent plus que les 44% les plus pauvres (3,5 milliards de personnes).[3] Ceux qui sont dans une situation de précarité énergétique ne sont pas forcément ceux qui polluent le plus. Un volet social de solidarité doit également voir le jour dans la politique de l'Union.

II Un règlement à l'ambition climatique renouvelée en cohérence avec nos objectifs sociaux

Le nucléaire semble se présenter comme la solution de facilité pour la plupart de mes collègues du Parlement. Cependant, je tiens à souligner l'importance de faire très attention à ce sujet. En effet, le nucléaire, une énergie présentant des particularités séduisantes aux premiers abords, présente des risques énormes pour nos populations avec les risques d'accidents. L'initiative de développer le nucléaire au sein

[1] Mouterde Perrine, *L'action climatique est « dangereusement insuffisante », alertent les Nations unies face au dépassement annoncé du seuil de 1,5 °C de réchauffement*, Le Monde [en ligne], 21 Octobre 2026, URL

[2] Représentation de la France à l'UE, *Que fait l'Union européenne pour faire baisser les factures d'énergies des citoyens et des entreprises ?*, france.representation.ec.europa.eu [en ligne], 23 Avril 2026, URL

[3] Berga, *0,1% des humains émettent plus de carbone que 44% de la population mondiale, selon Oxfam*, dhnet.be [en ligne], 27 Octobre 2026, URL

de l'UE pourrait pousser les Etats à ne plus investir dans les énergies renouvelables et créerait des inégalités entre les Etats-membres déjà équipés (seulement 12 Etats) et ceux qui n'ont pas encore développé leur nucléaire civil.

Les énergies renouvelables doivent être la voie pour que l'UE dépasse en 2030 les 50% d'électricité consommée produite. Le renouvelable dans le mix énergétique ne doit pas être négligé car il permet de remplir de multiples objectifs vis-à-vis de notre ambition climatique tout en promouvant la souveraineté énergétique de l'Union. Rappelons qu'en 2024, 48% des 2 828 TWh (térawattheures) produits par l'Union provenaient de sources renouvelables[4].

La mise en œuvre des politiques environnementales nécessite un dialogue multilatéral permanent entre la Commission et les Etats membres. Grâce à mon expérience de conseiller municipal à Milan, j'ai la conviction que la gouvernance fondée sur la subsidiarité reste la méthode la plus efficace. C'est pourquoi je ne peux que saluer la réforme des Plan nationaux qui prévoit de laisser aux Etats membres le soin d'établir des stratégies chiffrées et précises en fonction de leur capacité et de leur spécificité. Un manque d'efficacité peut néanmoins être à craindre compte tenu du manque d'indications concernant les échéances fournies par les Etats membres pour l'application de leurs politiques publiques ainsi que par l'évaluation bisannuelle de la Commission sur l'avancée des politiques nationales. Il serait effectivement envisageable d'introduire une évaluation annuelle de la Commission débouchant sur des recommandations et de potentielles sanctions. Par ailleurs, compte tenu de la nécessité d'un investissement inconditionnel des Etats pour atteindre nos objectifs climatiques, la mise en place de sanctions ne peut pas faire l'objet de négociations, d'autant que des mécanismes de flexibilité ont été proposés aux Etats afin qu'ils puissent réagir convenablement face aux crises.

Le financement de la transition énergétique et le volet social sont liés dans la mesure où les effets de la transition ne doivent pas se répercuter sur les citoyens les plus modestes. Le financement de la transition par le système ETS et par des taxes sur les plus gros pollueurs permettraient d'atténuer les externalités négatives dues aux adaptations énergétiques pour les populations modestes. En Italie, les enchères ETS ont rapporté 9 milliards d'euros ces dernières années, mais seulement 800 000 millions ont été réinjectés dans la transition écologique.[5] Ces recettes pourraient pourtant financer la rénovation énergétique et ainsi aider les ménages les plus modestes, conformément à la directive ETS[6]. J'affirme donc la nécessité d'inscrire dans les plans nationaux une section dédiée aux recettes ETS et la part réinvestie dans la transition des ménages modestes avec des indicateurs précis permettant d'évaluer l'effectivité des investissements.

Enfin, en tant que président de la Commission ENVI, je pense qu'il faudrait davantage favoriser la concertation en élargissant les acteurs intégrés dans les discussions, conformément au Plan REPowerEU[7]. Je pense particulièrement à intégrer dans les discussions les pays partenaires dans l'approvisionnement énergétique de l'UE comme l'Ukraine et le Qatar, des entreprises, des représentants de la société civile.

[4] Conseil Européen, *Comment l'électricité de l'UE est-elle produite ?*, consilium.europa [en ligne], URL

[5] Redazione Web, *Maran, Parlamento Europeo: "La transizione si fa con gli investimenti, non solo con le regole"*, Economy [en ligne], 1er Juillet 2026, URL

[6] Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil, eur-lex.europa [en ligne], URL

[7] Commission Européenne, *Communication de la commission au parlement européen, au conseil européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Plan REPowerEU*, eur-lex.europa [en ligne], 18 Mai 2022, URL

Lilian Schaeffer & Kenzo Branco Lopes

III Recommandations pour un règlement plus juste, plus ambitieux et plus participatif

Objectifs thématiques	articles à amender	
Renouveler l'ambition climatique de l'Union	**Exposé des motifs - investissements annuels non chiffrés** : recommandation d'afficher l'ambition de 600 milliards d'euros par an d'investissement dans le renouvelable, pour au moins atteindre l'objectif de 42,5% d'énergie renouvelable dans la consommation de l'UE d'ici 2030. **Article 24** : Ajouter une part minimale d'électricité renouvelable en 2030 (50%).	**Article 35** : faire passer les évaluations bisannuelles à des évaluations annuelles sous forme d'un état des lieux adressé par les Etats-membres à la Commission. **Article 3 §2** : échéance des plans nationaux à ajouter pour contraindre les Etats membres à adopter un calendrier précis.
Ukraine	**Article 2** : ajouter une mention pour prioriser le partenariat UE-Ukraine dans la stratégie énergétique de l'UE.	**Point 61 du préambule** : tenir compte de la situation spécifique de l'Ukraine (guerre), pousser les Etats membres et l'Ukraine à poursuivre leur coopération.
Intégrer un volet social solide par un financement plus juste de la transition	**Article 3 §2** : intégrer aux PNEC une section concernant le réinvestissement des recettes liées au système ETS, notamment en vue de financer la transition des ménages modestes. **Annexe 1 bis** : créer un indicateur : *"part des recettes ETS réinvesties dans la transition"*.	**Article 8** : ajouter les recettes ETS dans les contributions nationales. **Article 17** : rendre obligatoire dans les stratégies de long terme, la prise en compte des effets socio-économiques escomptés des mesures de décarbonisation, y compris, entre autres, les aspects liés au développement macro-économique et social, aux risques et aux avantages sanitaires et à la protection de l'environnement.
Améliorer la concertation dans les échanges	**Article 14** : les Etats membres se coordonnent avec la Commission pour parler d'une seule voix aux autres acteurs pendant les négociations	**Article 13, §2** : préciser la participation des fournisseurs extérieurs, de représentants d'entreprise et de représentants de la société civile dans les discussions en vue d'améliorer la flexibilité des Etats membres. **Article 3, §2 d)** : préciser les projections d'importation.